

« Politique de la Ville » : les quartiers qui sortent et ceux qui rentrent...

Exclusif. « Le Progrès » dresse la carte des quartiers qui dessineront la géographie « prioritaire » de 2015 à 2020. Les conséquences sur la vie des habitants et les associations qui opèrent sur le terrain peuvent être importantes.

■ Des sortants, des entrants...

Quels seront les quartiers lyonnais bénéficiaires, de 2015 à 2020, de moyens financiers visant à améliorer le quotidien de leurs habitants via diverses actions menées par les associations subventionnées ? Au 1^{er} janvier 2015, des quartiers déjà prioritaires devraient être maintenus : Sœur-Janin (5^e), Gerland-Cités Sociales (7^e), Mermoz, Santy, États-Unis, Moulin-à-Vent (8^e) et La Duchère (9^e). Des nouveaux font leur apparition : Gorge-de-Loup (9^e) et Grand-Trou (8^e). D'autres pourraient sortir de la géographie sociale prioritaire : les Pentès de la Croix-Rousse (1^{re}), Moncey-Voltaire (3^e), Ménéval/Jeu-net (5^e), la Guillotière (7^e), Vergoin, Centre de Vaise, Roche-car-don La Dargoire (9^e). Attention, tout n'est pas cependant pas acté définitivement et certains quartiers pourraient changer de catégorie, la ville de Lyon négociant encore avec l'État.

■ Moins d'habitants concernés

Si actuellement « 17 % » de Lyonnais sont concernés par la « Politique de la Ville », demain ils ne seront plus que « 12 à 13,5 % » selon Michel Le Faou, adjoint (PS) à l'Aménagement, l'Urbanisme, à

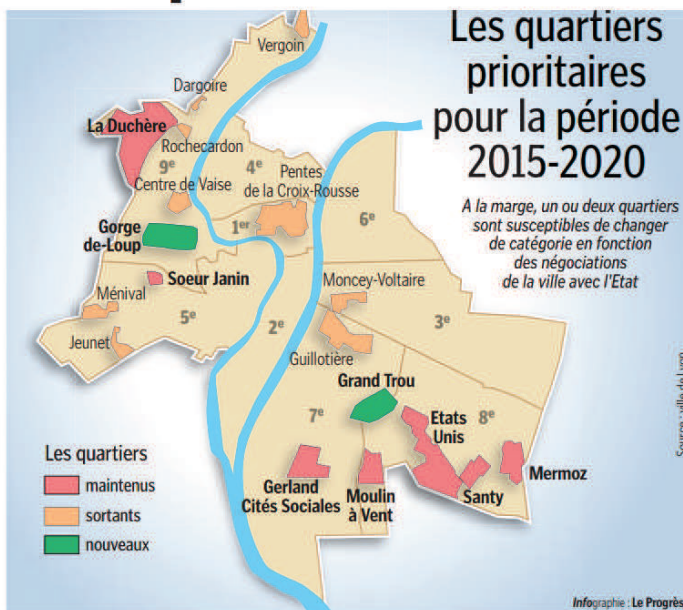
l'Habitat et au Logement.

■ Moins d'argent

La nouvelle mouture de la Politique de la Ville est « conduite à moyens constants » d'après le gouvernement. Lyon pourrait toutefois y perdre des plumes avec des dotations d'État à la baisse, toujours selon Michel Le Faou. « Il y aura aussi moins d'argent par habitant éligible », ajoute l' élu. La Ville, elle, « ne compensera pas les dotations d'État perdues ». « Il faudra prioriser en fonction de nos moyens », poursuit l' élu.

■ La règle du jeu a changé

Si plusieurs critères (taux de chômage, précarité, réussite scolaire, nombre de bénéficiaires du RMI...) permettaient le classement en quartier « prioritaire », seul compte désormais le critère du revenu (moins de 11 900 euros de revenu fiscal annuel pour une ville comme Lyon) concernant 1 000 habitants sur un secteur de 200 mètres par 200 mètres. « Ce n'est pas à la tête du client mais sur des critères fixés par l'État, [...] J'avais dit que j'étais plutôt contre, mais je suis bonne pâte que voulez-vous et j'applique ! », a indiqué Gérard Collomb, lors du dernier conseil municipal. « Dans un des quartiers, il



Les quartiers prioritaires pour la période 2015-2020

A la marge, un ou deux quartiers sont susceptibles de changer de catégorie en fonction des négociations de la ville avec l'État

Source : ville de Lyon

Infographie : Le Progrès

manque 10 habitants pour qu'on parvienne au seuil de 1 000 habitants... On est en train de discuter avec l'État pour avoir son maintien dans le dispositif car il y a de vraies difficultés », précise l'adjoint.

■ Conséquences directes sur les quartiers

En cas de déclassement, des dispositifs disparaissent. Comme les « Fisac » (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) qui permettent de dynamiser les rez-de-chaussée commerciaux. Des aides spécifiques permettant l'amélioration de l'habitat, des crédits pour l'action éducative, la culture, l'insertion, l'emploi ou encore la santé et la jeunesse peuvent

passer à la trappe.

■ Conséquences sur le monde associatif

« Pour certaines structures, je ne peux pas dire que ça n'aura pas d'impact », Michel Le Faou annonce que certaines structures, privées de dotations d'État (en général 30 % de leur budget) seront peut-être conduites à licencier des salariés, d'autant que ces subventions « ne seront pas compensées par la ville de Lyon ». Des associations qui opèrent spécifiquement sur un secteur aujourd'hui prioritaire, qui ne le sera plus demain, iront-elles jusqu'à disparaître ? La question se pose, désormais.

■ Sophie Majou (avec Sandrine Chabert).

La politique de la ville

> C'est quoi ?

Certains quartiers concentrant des difficultés économiques et sociales bénéficient d'une attention particulière et de moyens supplémentaires. Des fonds qui permettent aux associations d'améliorer la vie quotidienne des habitants de ces quartiers dits « prioritaires » pour favoriser l'égalité des chances.

> Domaines concernés :

L'éducation, l'emploi et l'insertion, l'habitat et la gestion sociale et urbaine, la santé, le développement économique, la culture, la sécurité et prévention de la délinquance.

> Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Le CUCS formalisait l'engagement des différents partenaires : la Ville, l'État, la Région, le Département, le Grand Lyon, et la CAF, définissant le projet urbain et social. Les CUCS seront remplacés par les « contrats de ville » entre 2015 et 2020. Ces contrats de ville vont mettre plus d'acteurs autour de la table.

> Fonds alloués à Lyon pour les quartiers prioritaires :

En 2014 : 10 millions d'€ pour les 12 quartiers (État : 4 millions, Ville de Lyon : 4 millions, Grand Lyon 1,5 million, Région : 0,5 million). Les années précédentes (2007-2013) : environ 12 millions par an. (Source : ville de Lyon).

L'AVIS DE MICHEL LE FAOU

Adjoint (PS) à l'Aménagement « Une logique d'efficacité »

Que pensez-vous du critère unique du revenu ?
C'est un critère plus simple, basique, incontournable.

L'État pourrait donner moins d'argent pour Lyon. Un méchant État ?...

Nous sommes dans une logique d'efficacité et un principe de réalité. Il y a moins de ressources budgétaires et il y a un déficit qu'il convient de réduire.

Quel est le bilan des fonds alloués dans le passé ?
Nous avons lancé un audit

notamment sur l'utilisation des sommes passées. Nous travaillons avec les élus d'arrondissements pour avoir les ressentis du terrain. Dans un contexte budgétaire contraint, il nous faudra recentrer nos choix. Des actions, probablement, ne seront pas reconduites en fonction de ce que le bilan nous apprendra. Il nous faut prioriser.

Recueilli par S. M.



Photo J. Philippon

« Les élus d'arrondissement sont tenus à l'écart ! » selon Nathalie Perrin-Gilbert

« Quand et comment aurons-nous un vrai débat sur l'avenir de la politique de la Ville ? Des réunions de travail ? Les élus d'arrondissement sont tenus à l'écart de ces sujets, or les intérêts des Lyonnais prévalent sur ces considérations politiques ! » Nathalie Perrin-Gilbert (Groupe de réflexions et d'actions métropolitaines), maire du 1^{er} arrondissement, a mis les pieds dans le plat lors du dernier conseil municipal. Elle a sollicité aussi la cartographie des revenus des quartiers lyonnais, base de travail des acteurs de la Politique de la Ville. Questionné, Michel Le Faou, répond que ce document « sera transmis aux élus d'arrondissement ». En attendant, les Pentès de la Croix-Rousse sortiront bel et bien du périmètre de la nouvelle géographie prioritaire en raison d'un revenu fiscal de 17 000 euros, du fait « de modifications sociologiques » de ce quartier, selon l' élu.